




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-410**

Séance publique du

6 octobre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1245616-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : TROPHÉE ANNUEL DES CAMPUS DU TERRITOIRE

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur TAULAN Francis

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : TROPHÉE ANNUEL DES CAMPUS DU TERRITOIRE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence accueille près de 40 000 étudiants chaque année, inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur du territoire, et organise ou participe à différentes actions de rentrée étudiante. Ainsi, il est proposé de soutenir un projet étudiant d'envergure à Aix-en-Provence qui marquera la rentrée sportive universitaire : Le Trophée Annuel des Campus du Territoire (TACT), qui se déroulera le samedi 11 novembre à l'ARENA du Pays d'Aix.

Cette 3ème édition, soutenue également par le CROUS Aix-Marseille-Avignon, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département, la Métropole, Aix-Marseille Université et de nombreux autres contributeurs du monde sportif et de l'entreprise, a pour but de rassembler 4 000 étudiants et 200 bénévoles, dont 800 sportifs, venant de 16 campus de l'académie autour des valeurs d'engagement, de respect, de solidarité et ainsi lancer la saison sportive et culturelle universitaire.

L'ambition de cet événement est de créer du lien à travers une journée, durant laquelle il s'agit de se surpasser, mais également de vivre des moments collectifs visant à créer une cohésion entre les étudiants par un sentiment d'appartenance et une dynamique inter-campus.

La journée s'articule autour d'une compétition sportive composée de plusieurs tournois (sportif masculin, sportif féminin, cheerleaders, E-sport...), d'événements culturels par la présentation de talents artistiques, d'événements ludiques et tous ces temps seront couverts dans une ambiance musicale qui se clôturera par un show assuré par des artistes étudiants.

De nombreux partenaires sont associés à ce Trophée afin de permettre aux étudiants de découvrir la richesse associative du territoire dans les domaines du sport, de la culture et autres thématiques concernées par le monde universitaire.

L'association a pour vocation également à travers le travail en amont de la manifestation de permettre aux jeunes du territoire de se former à toutes les compétences nécessaires et mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre d'une telle réalisation.

De plus, afin de rendre l'événement accessible à tous les étudiants, un tarif de 5 € est proposé pour les billets d'entrée et une gratuité pour les étudiants les plus précaires.

La Direction Jeunesse mobilise ses moyens humains et favorise la promotion et la communication à travers les différents canaux de communication de la Ville.

Cette organisation nécessite un soutien financier. C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui de voter une subvention de 20 000 € à l'association TACT « Trophée Annuel des Campus et du Territoire ».

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention à l'association TACT pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros) ;
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 1830 (23 - 65748 - 932) «Jeunesse-Vie Étudiante» qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** la convention annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Jeunesse à la signer.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS
Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 octobre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00